

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2401

28 septembre 2013

### SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A. ....	115202	Blackstone Perpetual Midco S.à r.l. ....	115237
121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A. ....	115220	Blackstone Perpetual Topco S.à r.l. ....	115237
160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A. ....	115220	Borletti Group .....	115225
AAC Capital 2002 Lux Sàrl .....	115222	BTG Pactual SICAV .....	115245
AAC Capital 2005 Lux Sàrl .....	115221	Burdi Holding S.A. ....	115248
Abattoir Ettelbruck S.A. ....	115221	Bureau S.A. ....	115248
Agrabah S.A. ....	115224	Calliope Investments Holding S.à r.l. ....	115225
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl .....	115225	C&C IP (N°2) Sàrl .....	115246
Air Properties S.A. ....	115239	CPI I&G 1 S.à r.l. ....	115202
Aldo Finance S.à r.l. ....	115219	EuroRidge Capital Partners S.à r.l. ....	115202
Amadeus Supermarkets S.à r.l. ....	115224	Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SI-CAV-SIF .....	115216
Amundi Money Market Fund .....	115248	Hermes Investment Fund .....	115217
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l. ....	115218	Karate Club Mondercange .....	115203
Ardilla Segur SA .....	115223	KC Finance S.A. ....	115208
Arena Investments S.A. ....	115218	KEB S.A. ....	115208
Armitage Luxembourg S. à r.l. ....	115244	Kips Bay Investments S.à r.l. ....	115216
Arpa S.à r.l. ....	115239	Klöckner S.à r.l. ....	115206
Ashmore SICAV 2 .....	115222	Larry Midco S.à r.l. ....	115216
Atton S.A. ....	115238	Lux Direct Rep S.à r.l. ....	115208
Avaloq Luxembourg S. à r.l. ....	115222	LuxPorts XXI S.à r.l. ....	115209
Avery Dennison Luxembourg .....	115243	Monsigny Development S.A. ....	115217
Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV .....	115223	RT3 S.A. ....	115223
Bahian S.à r.l. ....	115244	V1 Holding S.à r.l. ....	115221
Batisco Financing and Trading S.A. ....	115245	Walferschlass S.A. ....	115219
BCLI no. 1 S.à r.l. ....	115244	Water Explorers Holding S.C.A. ....	115218
Belinvest Finance S.A. ....	115238	Webb II S.à r.l. ....	115217
Bijouterie Rosy S.à r.l. ....	115245	X-Air Aviation Holding S.à r.l. ....	115220
Biomedic Laboratories Holding S.A. ....	115248	XLF Holdings S.à r.l. ....	115224
Black Mountain S.à r.l. ....	115238	Xylem Holdings S.à.r.l. ....	115203
		Xylem Industries S.à.r.l. ....	115203
		Xylem International S.à.r.l. ....	115219

**CPI I&G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.462.

Il est à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street

London, EC2Y 9HD

Royaume-Uni

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au

Two Court Square

Long Island City

NY 11101, USA

- l'adresse professionnelle de l'associé CBC International Real Estate LP LLC est désormais au

1209 Orange Street

County of New Castle

Wilmington DE 19801, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013113883/24.

(130138531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**EuroRidge Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113918/10.

(130138247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.581.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalandplatz, 8045 Zurich, Suisse

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée, avec siège social au 9, Allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115202/20.

(130139453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Xylem Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

—  
*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 23 juillet 2013*

L'associé unique décide de porter le nombre de gérants à six (6) et de nommer Monsieur Vikram Nanwani, demeurant professionnellement à 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013115193/14.

(130139294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—  
*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 23 juillet 2013*

L'associé unique décide de porter le nombre de gérants à six (6) et de nommer Monsieur Vikram Nanwani, demeurant professionnellement à 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013115192/14.

(130139295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Karate Club Mondercange, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3920 Mondercange, 31, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 9.654.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze juin.

Entre les soussigné(e)s:

Madame GEUER Nicole, Mondercange, de nationalité luxembourgeoise

Monsieur KHAIDAR Abdennabi, Esch-sur-Alzette, de nationalité marocaine

Monsieur PETER Walter, Mondercange, de nationalité luxembourgeoise

Monsieur PIZZONI René, Bascharage, de nationalité luxembourgeoise

Monsieur SCHUH Alex, Mondorf-les-Bains, de nationalité luxembourgeoise

Madame SCHWEIGEN Rosy, Mondorf-les-Bains, de nationalité luxembourgeoise

Madame THIES Stéphanie, Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise

Mademoiselle THEIN Astrid, Schouweiler, de nationalité luxembourgeoise

il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet social****Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée "KARATE CLUB MONDERCANGE".**Art. 2.** Le siège social est établi à L-3920 Mondercange, 31 rue d'Esch**Art. 3.** Elle a pour objet de propager et de développer la pratique de karaté sportif style SHOTOKAN dans son aspect compétition Kumite et Kata et de karaté loisir style WADO-RYU dans son aspect art martial et de permettre sur le plan national et international l'évolution de la pratique du karaté. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique et susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique de cet art martial, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

## Chapitre II. Des associés et des membres honoraires

**Art. 4.** Le nombre minimum des associés est fixé à cinq. Il ne comprend pas les membres honoraires.

**Art. 5.** Sont admissibles comme membres associés, désignés comme "membres" dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté et sans limite d'âge, déterminées à observer les présents statuts et le règlement interne et agréées par le conseil d'administration.

L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres honoraires toutes personnes et manifestant la volonté, agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres honoraires n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés

**Art. 6.** La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 250,00 €. Elle est fixée par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle, ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fût réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association;

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la plus prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

## Chapitre III. De l'assemblée générale

**Art. 8.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- 4) la dissolution de l'association;
- 5) l'exclusion d'un membre de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit annuellement au début de chaque année.

**Art. 10.** En cas de besoin le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des associées en font la demande.

**Art. 11.** Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** Les associés qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8.

**Art. 14.** Tous les associés doivent être convoqués par écrit huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

**Art. 15.** Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux associés.

**Art. 16.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;

la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix;

si dans la seconde assemblée, les 2/3 des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

#### Chapitre IV. Du conseil d'administration

**Art. 18.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et cinq membres au plus, nommés par l'assemblée générale pour le terme de deux années. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur au nombre indiqué ci-dessus, continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

**Art. 19.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le vice-président, sinon par le plus ancien des membres du conseil.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

**Art. 20.** Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresigné par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

**Art. 21.** Pour l'administration et la gestion de l'association, le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration, poursuites et diligences du président.

#### Chapitre V. Divers

**Art. 22.** Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

**Art. 23.** Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera versé à l'Office Social de la Commune de Mondorcange.

**Art. 24.** En cas de litige interne, seul le conseil d'administration est habilité à régler les différends. En dernière instance, la fédération agréée peut statuer sur le litige en question.

**Art. 25.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Fait à Mondercange, le 15 juin 2013.

Référence de publication: 2013116143/134.

(130140797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Klöckner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.394.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-bains, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, and who will remain the depositary of the present deed.

there appeared:

"Klockner & Co SE", a European stock corporation governed by the laws of Germany, having its registered office at Am Silberpalais 1, 47057 Duisburg, Germany, and registered with the trade register of the local court of Duisburg under docket no. HRB 20486 (the "Shareholder"),

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Duisburg, on 22 July 2013.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Klöckner S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 13 April 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 853 of 7 September 2005, page 40909, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 107.394 and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140.376, as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous Maître Marc LOESCH, noatire de résidence à Mondorf-les-Bains, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

a comparu:

«Klöckner & Co SE», une société européenne régie par le droit allemand, ayant son siège social à Am Silberpalais 1, 47057 Duisburg, Allemagne, et inscrite auprès du Tribunal d' Arrondissement de Duisburg sous le numéro HRB 20486 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Raymond THILL, maître en droit,, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo,, L-1750 Luxembourg aux termes d'une procuration donnée à Duisburg, le 22 Juillet 2013.

La précitée procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Klöckner S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR), constituée suivant acte notarié dressé par Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 7 septembre 2005, page 40909, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.394 et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'Associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2013. LAC/2013/35805. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116141/122.

(130140696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**KEB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.778.

---

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEB S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013116149/12.

(130140977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**KC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.670.

---

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg le 12 août 2013.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2013116146/9.

(130141028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Lux Direct Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.333.

---

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> août 2013*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

- Le siège social actuel de Lux Rep S.à.r.l, associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Eric TRIESTINI, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Daniel DINE, gérant de la Société, est la suivante; 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116183/19.

(130141408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**LuxPorts XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.172.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

CARLOS ALBERTO FORTES MESQUITA, divorced, born in Gurué, Zambezia, on the twenty-fifth of March nineteen hundred sixty-two, holder of Mozambican Passport number AF 093253, resident in Beira, Mozambique, here represented by Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

SUBHASCHANDRA MANISHANKER BHATT, married, born in Maputo, Mozambique, on the first of December nineteen hundred forty-six, holder of Mozambican Passport number AE 10AA99767, resident in Maputo, Mozambique, here represented by Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

PAULO MUXANGA, single, born in Maputo, Mozambique, on the twenty-second of March nineteen hundred fifty-three, holder of Mozambican passport number AD 090979, here represented by Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

NORA VALENTE MACULUBE, widow, born in Maputo, Mozambique, on the ninth of November nineteen hundred fifty-four, holder of Mozambican Passport number 10AA46306, resident in Maputo, Mozambique, here represented by Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the officiating notary to state:

- that the appearing parties are the shareholders (the "Shareholders" or the "Subscribers") of LuxPorts XXI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 166.172, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger on 29 December 2011 (the "Company"), published in the Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 500 on 25 February 2012 ("Articles") the Articles were modified by deed of Maître Martine Schaeffer on 29 February 2012, published in the Mémorial C under number 1071 on 26 April 2012

- that the shareholders have deliberated upon the following agenda:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Redemption and cancellation of fifty thousand (50,000) class J shares, having a nominal value two Euro and forty-five Cent each (EUR 2.45) (the "Shares") for a total consideration of six million one hundred twenty two thousand five hundred Euro (EUR 6,122,500.-) by way of a payment in cash ( the „Consideration”).

3. Acknowledgement of the share capital decrease and subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Associations relating to the share capital of the Company in order to reflect the above resolutions, which now should read as follow:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at Euro 1,102,500.-(one million one hundred two thousand five hundred Euros) represented by 50,000 (fifty thousand) redeemable Class A shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class B shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class C shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class C Shares" and individually a "Class C Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class D shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class D Shares" and individually a "Class D Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class E shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class E Shares" and individually a "Class E Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class F shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class F Shares" and individually a "Class F Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class G shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class G Shares" and individually a "Class G Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class H shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class H Shares" and individually a "Class H Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class I shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class I Shares" and individually a "Class I Share").The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partners(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.”

4. New shareholding of the Company;
  5. Amendment to the shareholder's register of the Company;
  6. Miscellaneous.
- that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Shareholders resolve (i) to redeem the Shares in exchange for the Consideration and (ii) to cancel the Shares. As a consequence of the aforementioned, the Shareholders decide to reduce the nominal share capital amount of the Company by an amount of one hundred twenty two thousand five hundred Euro (EUR 122,500.-) so as to decrease it from its present amount of one million two hundred twenty-five thousand Euros (EUR 1,225,000.-) represented by 50,000 (fifty thousand) redeemable Class A shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class B shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class C shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class C Shares" and individually a "Class C Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class D shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class D Shares" and individually a "Class D Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class E shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class E Shares" and individually a "Class E Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class F shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class F Shares" and individually a "Class F Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class G shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class G Shares" and individually a "Class G Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class H shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class H Shares" and individually a "Class H Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class I shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class I Shares" and individually a "Class I Share") and 50,000 (fifty thousand) redeemable Class J shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class J Shares" and individually a "Class J Share") to the amount of one million one hundred two thousand five hundred Euros (EUR 1,102,500.-) represented by 50,000 (fifty thousand) redeemable Class A shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class B shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class C shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class C Shares" and individually a "Class C Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class D shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class D Shares" and individually a "Class D Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class E shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class E Shares" and individually a "Class E Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class F shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class F Shares" and individually a "Class F Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class G shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class G Shares" and individually a "Class G Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class H shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class H Shares" and individually a "Class H Share"), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class I shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the "Class I Shares" and individually a "Class I Share") by way of cancellation of the Shares.

The Meeting further acknowledges that the Company has sufficient distributable reserves to proceed to the payment of the Consideration to the Shareholders and it resolves to pay the Consideration to the Shareholders in exchange for the redemption of the Shares proportionally held by the Shareholders which shall be accounted for as follows:

- (i) an amount of one hundred twenty two thousand five hundred Euro (EUR 122,500.-) representing the amount of the reduced nominal share capital of the Company
- (ii) an amount of six million (EUR 6,000,000.-) representing the distributable reserves of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the previous resolution the Shareholders acknowledge the share capital decrease and decide to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

„ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at Euro 1,102,500.-(one million one hundred two thousand five hundred Euros) represented by 50,000 (fifty thousand) redeemable Class A shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class A Shares” and individually a “Class A Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class B shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class B Shares” and individually a “Class B Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class C shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class C Shares” and individually a “Class C Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class D shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class D Shares” and individually a “Class D Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class E shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class E Shares” and individually a “Class E Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class F shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class F Shares” and individually a “Class F Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class G shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class G Shares” and individually a “Class G Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class H shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty-five Cents) each (collectively, the “Class H Shares” and individually a “Class H Share”), 50,000 (fifty thousand) redeemable Class I shares with a nominal value of Euro 2.45 (two Euro and forty five Cents) each (collectively, the “Class I Shares” and individually a “Class I Share”).The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partners(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.”

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above cancellation of the Shares being carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- CARLOS ALBERTO FORTES MESQUITA, holder of:
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class A shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class B shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class C shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class D shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class E shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class F shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class G shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class H shares;
  - \* 20,220 ( twenty thousand two hundred twenty) Class I shares;
- SUBHASCHANDRA MANISHANKER BHATT, holder of:
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class A shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class B shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class C shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class D shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class E shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class F shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class G shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class H shares;
  - \* 14,890 ( fourteen thousand eight hundred ninety ) Class I shares;
- PAULO MUXANGA, holder of:
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class A shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class B shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class C shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class D shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class E shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class F shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class G shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class H shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class I shares;
- NORA VALENTE MACULUBE, holder of:
  - \*7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class A shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class B shares;
  - \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class C shares;

115212

- \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class D shares;
- \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class E shares;
- \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class F shares;
- \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class G shares;
- \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class H shares;
- \* 7,445 ( seven thousand four hundred forty-five ) Class I shares;

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the B Manager of the Company to proceed to the cancellation of 50,000 Class J shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

CARLOS ALBERTO FORTES MESQUITA, divorcé, né à Gurué, Zambèze, le vingt-cinq mars mille neuf cent soixante-deux, détenteur du passeport mozambicain numéro AF 093253, domicilié à Beira, Mozambique, ici représentée par Esther Cocco, demeurant professionnellement au Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé,

SUBHASCHANDRA MANISHANKER BHATT, marié, né à Maputo, Mozambique, le premier décembre mille neuf cent quarante-neuf, détenteur du passeport mozambicain numéro AE 10AA99767, domicilié à Maputo, Mozambique, ici représentée par Esther Cocco, demeurant professionnellement au Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé,

PAULO MUXANGA, célibataire, né à Maputo, Mozambique, le vingt-deux mars mille neuf cent cinquante-trois, détenteur du passeport mozambicain numéro AD 090979, domicilié à Beira, Mozambique, ici représentée par Esther Cocco, demeurant professionnellement au Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé,

NORA VALENTE MACULUBE, veuf, né à Maputo, Mozambique, le neuf novembre mille neuf cent cinquante-quatre, détenteur du passeport mozambicain numéro 10AA46306, domicilié à Maputo, Mozambique, ici représentée par Esther Cocco, demeurant professionnellement au Luxembourg, par procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations avec substitution, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elles sont les associés de la société (les "Associés") Luxports XXI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.172, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2011 (la "Société"), publié au Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 500 en date du 25 février 2012 dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 février 2012, publié au Mémorial C sous le numéro 1071 en date du 26 avril 2012, que les Associés ont délibéré sur l'agenda suivant:

*Agenda*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat et annulation de cinquante mille (50.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale de deux Euros et quarante-cinq centimes (EUR 2,45) chacune (les «Parts Sociales»), pour un montant total de six million cent vingt-deux mille cinq cent euros (EUR 6.122.500,-), par voie de paiement en espèces (la «Contrepartie»)
3. Constatation de la réduction de capital et modification consécutive de l'article 5 des Statuts, se rapportant aux caractéristiques des parts sociales de la Société, afin de refléter le contenu des résolutions ci-dessus. Les articles en question devraient se lire comme suit:

**Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à EUR 1.102.500.- (un million cent deux mille cinq cents euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe A avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe A” et individuellement une “Part sociale de Classe A”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe B avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe B” et individuellement une “Part sociale de Classe B”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe C avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe C” et individuellement une “Part sociale de Classe C”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe D avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe D” et individuellement une “Part sociale de Classe D”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe E avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe E” et individuellement une “Part sociale de Classe E”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe F avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe F” et individuellement une “Part sociale de Classe F”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe G avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe G” et individuellement une “Part sociale de Classe G”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe H avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe H” et individuellement une “Part sociale de Classe H”), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe I avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les “Parts sociales de Classe I” et individuellement une “Part sociale de Classe I”). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l’assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Nouvel actionnariat de la Société
  5. Modification du registre des associés de la Société
  6. Divers
- Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalablement à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour, se considèrent valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l’ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l’ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée e été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident (i) de racheter les Parts Sociales en échange de la Contrepartie, (ii) d’annuler les Parts Sociales.

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de réduire le montant du capital social de la Société de cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 122.500,-) dans le but de porter le capital social d’un montant actuel de un million deux cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.225.500,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe A avec une valeur nominale de deux euros et quarante-cinq centimes (EUR 2,45) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe A» et individuellement une «Part sociale de Classe A»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe B avec une valeur nominale de deux euros et quarante-cinq centimes (EUR 2,45) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe B» et individuellement une «Part sociale de Classe B»), cinquante mille (50.000)parts sociales rachetables de Classe C avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq centimes) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe C» et individuellement une «Part sociale de Classe C»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe D avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq centimes) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe D» et individuellement une «Part sociale de Classe D»), cinquante mille (50.000)parts sociales rachetables de Classe E avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq centimes) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe E» et individuellement une «Part sociale de Classe E»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe F avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe F» et individuellement une «Part sociale de Classe F»), cinquante mille (50.000)parts sociales rachetables de Classe G avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe G» et individuellement une «Part sociale de Classe G»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe H avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe H» et individuellement une «Part sociale de Classe H»), cinquante mille (50.000)parts sociales rachetables de Classe I avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe I» et individuellement une «Part sociale de Classe I») et cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe J avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe J» et individuellement une «Part sociale de Classe J») à un montant de EUR 1.102.500.- (un million cent deux mille cinq cents euros) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe A

avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe A» et individuellement une «Part sociale de Classe A»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe B avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe B» et individuellement une «Part sociale de Classe B»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe C avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe C» et individuellement une «Part sociale de Classe C»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe D avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe D» et individuellement une «Part sociale de Classe D»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe E avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe E» et individuellement une «Part sociale de Classe E»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe F avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe F» et individuellement une «Part sociale de Classe F»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe G avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe G» et individuellement une «Part sociale de Classe G»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe H avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe H» et individuellement une «Part sociale de Classe H»), cinquante mille (50.000) parts sociales rachetables de Classe I avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les «Parts sociales de Classe I» et individuellement une «Part sociale de Classe I») par l'annulation des Parts Sociales.

L'Assemblée reconnaît en outre que la Société détient suffisamment de réserves distribuables pour procéder au paiement de la Contrepartie aux Associés et décide de payer la Contrepartie aux Associés en échange du rachat des parts sociales détenues proportionnellement par les Associés, qui sera comptabilisée de la manière suivante:

- (i) un montant de cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 122.500,-) représentant le montant du capital social réduit de la Société;
- (ii) un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) représentant le montant des réserves distribuables de la Société.

#### *Troisième résolution*

A la suite de l'adoption des résolutions précédentes, les Associés constatant la réduction de capital social et décident de modifier l'Article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à EUR 1.102.500,- (un million cent deux mille cinq cent euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe A avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe A" et individuellement une "Part sociale de Classe A"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe B avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe B" et individuellement une "Part sociale de Classe B"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe C avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe C" et individuellement une "Part sociale de Classe C"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe D avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe D" et individuellement une "Part sociale de Classe D"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe E avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe E" et individuellement une "Part sociale de Classe E"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe F avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe F" et individuellement une "Part sociale de Classe F"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe G avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe G" et individuellement une "Part sociale de Classe G"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe H avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe H" et individuellement une "Part sociale de Classe H"), 50.000 (cinquante mille) parts sociales rachetables de Classe I avec une valeur nominale de 2,45 euros (deux euros et quarante-cinq cents) chacune (collectivement, les "Parts sociales de Classe I" et individuellement une "Part sociale de Classe I"). Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ci-dessus ayant été totalement effectué, la participation au capital de la Société se compose à présent comme suit:

- CARLOS ALBERTO FORTES MESQUITA, détenteur de:
  - \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe A;
  - \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe B;
  - \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe C;

- \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe D;
- \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe E;
- \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe F;
- \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe G;
- \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe H;
- \* 20.220 (vingt mille deux cent vingt) parts sociales de Classe I;
- SUBHASCHANDRA MANISHANKER BHATT, détenteur de:
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe A;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe B;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe C;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe D;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe E;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe F;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe G;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe H;
  - \* 14.890 (quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales de Classe I;
- PAULO MUXANGA, détenteur de:
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe A;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe B;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe C;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe D;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe E;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe F;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe G;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe H;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe I;
- NORA VALENTE MACULUBE, détenteur de:
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe A;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe B;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe C;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe D;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe E;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe F;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe G;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe H;
  - \* 7.445 (sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales de Classe I;

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés pour refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir au gérant B de la Société pour procéder à l'annulation de cinquante mille (50.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe J dans le registre de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, bien connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. COCCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9469. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116187/393.

(130141075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Larry Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.254.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116164/9.

(130140684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Kips Bay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.955.

---

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57<sup>th</sup> Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

*Pour Kips Bay Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116139/30.

(130141049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.760.

---

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2013:*

- Le mandat d'Ernst & Young S.A. de 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat d'Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 août 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013113956/15.

(130138060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.228.

*Extract of the circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated as of 6 August 2013:*

IT IS RESOLVED to appoint Mr Romain Moebus as chairman of the Board of Directors. Such appointment shall remain valid if Mr Romain Moebus is reappointed as director of the Company at the outcome of the next annual general meeting of the shareholders of the Company or any future general meetings of shareholders, until Mr Romain Moebus ceases to act as member of the Board of Directors.

Certified true extract

Mr Romain Moebus

**French translation - Traduction en français**

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 6 août 2013:*

IL EST DÉCIDÉ de désigner comme président du conseil d'administration M. Romain Moebus. Cette désignation restera valable si M. Romain Moebus sera à nouveau nommé administrateur du fonds à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société ou des assemblées générales des actionnaires à venir et ce jusqu'à ce que M. Romain Moebus cesse d'agir à titre de membre du conseil d'administration.

Extrait certifié conforme

Mr Romain Moebus

Référence de publication: 2013114002/22.

(130138143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Monsigny Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.364.

Le 25 juillet 2013, Mesdames Elise LETHUILLIER, Catherine ROUX SEVELLE et Monsieur Sidney BOUVIER ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

*Pour la Société*

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013115231/17.

(130139233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 49.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.360.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 août 2013*

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley (Royaume-Uni), avec adresse au 25 St. George Street, London, W1S1FS.

A Luxembourg, le 8 Août 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013115185/16.

(130139787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Water Explorers Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 160.974.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 30 juillet 2013*

1. L'assemblée décide de nommer Monsieur Ralph EL SAYAH, né le 17 février 1978 à Jbeil (Liban), demeurant à Riad El-Solh, 229, Foch St. Bldg., RL - 1107-2020 Beirut Central District, Liban, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société, avec effet au 2 juin 2013.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats des membres du conseil de surveillance de la Société:

- Mr Jean ABOU RACHED,
- Mr Ziad GHANEM,
- Mr Ralph EL SAYAH,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115182/18.

(130139204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Arena Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.149.

---

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 10 juillet 2013, Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 09 août 2013.

Pour: Arena Investments S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013115256/20.

(130140561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.200.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

---

Le Conseil d'administration du 28 février 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Marc SOLVY, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Joseph HOLLMAN, avec adresse au 32 rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, comme membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marc SOLVY. Monsieur HOLLMAN achèvera le mandat de Monsieur SOLVY qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2014.

La cooptation de Monsieur Joseph HOLLMAN est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

A la même date, Monsieur Francis BERTOLOTTI, avec adresse au 6 rue André Campra, F-93200 Saint-Denis et Monsieur Jean-Luc STIFKENS, avec adresse au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2014.

Le 31 mai 2013, la démission de Monsieur Jean-Michel DENGLER, administrateur démissionnaire, a été actée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115254/22.

(130140196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Aldo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.926.

*L'extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 août 2013*

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 5 Août 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 5 Août 2013:

\* Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Acchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 8 Août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013115245/18.

(130140529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 23 juillet 2013*

L'associé unique décide de porter le nombre de gérants à six (6) et de nommer Monsieur Vikram Nanwani, demeurant professionnellement à 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013115194/14.

(130139293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Walferschlass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.243.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires*

1) La démission du Conseil d'Administration sortant est acceptée.

Sur proposition du Conseil d'Administration sortant sont reconduits dans leur fonction d'administrateurs de Walferschlass S.A. pour une durée de 6 années, leur mission prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018, Messieurs

- Mr NILLES Arthur demeurant 19 Cité Kremerich L-6133 JUNGLINSTER

- Mr FRIOB Norbert demeurant 24 Rue Hiehl L-6131 JUNGLINSTER

- Mr LECOQ Pascal demeurant 18 Cité Kremerich L-6133 JUNGLINSTER

- Mr LAZZARI Vincent demeurant 16 Rue Hiehl L-6131 JUNGLINSTER
- Mr BRAUN Stéphane demeurant 2 Rue du Grafenthal F-57320 SCHWERDORFF

2) Est nommé Commissaire aux comptes pour l'exercice 2013:

Mr NILLES Christian

20A Rue Jean Pierre RIES

L-6143 JUNGLINSTER

Référence de publication: 2013115188/21.

(130139351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

La convention de domiciliation conclue entre X-Air Aviation Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de EUR 100.000,- immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165259 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été dénoncée avec effet au 8 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRALIS S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013115190/14.

(130139391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.920.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalenderplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée, avec siège social au 9, Allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115203/19.

(130139451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.921.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalenderplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jurg Roth, avec adresse au 30, Giesshubelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée, avec siège social au 9, Allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115204/19.

(130139449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 8 août 2013 que Madame Emilie Bordaneil, résidant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et née le 30 janvier 1981 à Perpignan (France) et Madame Valérie Emond, résidant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique) ont été nommés gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Joffray Vallat a été nommé gérant de classe A avec effet au 15 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115180/15.

(130139407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Abattoir Ettelbruck S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 130.564.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2013:*

- Le nombre des administrateurs est réduit de 10 (dix) à 8 (huit)
- L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Guy Waltener ainsi que du décès de Monsieur Jean-Marie Erpelding et décide de ne pas les remplacer au conseil d'administration.
- Les mandats en tant que administrateurs de MM Humberto Alves, Claude Graff, Norbert Hoffmann, Guillaume Karpen, Marc Mathieu et Georges Schmit sont reconduits pour une période de 6 (six) années. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.
- Le mandat en tant que administrateur délégué de M. Claude Graff est également reconduit pour une période de 6 (six) années. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.
- Est nommé réviseur d'entreprises agréé la société FIDEWA-CLAR S.A., 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, RCS Luxembourg B 165 462, en remplacement de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS SA.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Ettelbruck, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115268/20.

(130140578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**AAC Capital 2005 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.032.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 05 août 2013*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 5 août 2013 que:

- Monsieur Michel van Krimpen en tant que gérant, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 31 juillet 2013.

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société avec date effective au 1<sup>er</sup> août 2013, jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115265/18.

(130140491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**AAC Capital 2002 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.695.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 05 août 2013*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 5 août 2013 que:

- Monsieur Michel van Krimpen en tant que gérant, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 31 juillet 2013.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société avec date effective au 1<sup>er</sup> août 2013, jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115264/18.

(130140440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

—  
*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise le 17 juillet 2013 ayant adopté les résolutions suivantes:*

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Michael Moody (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat d'administrateur, avec effet au 17 juillet 2013;
2. Le conseil d'administration a par conséquent décidé de coopter Monsieur Steve Hicks (demeurant au 61, Aldwych, London, WC2B 4AE, Royaume-Uni ) avec effet au 17 juillet 2013, à la fonction d'administrateur, sujet à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ASHMORE SICAV 2.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013115258/18.

(130140294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

—  
Par résolutions signées en date du 28 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Mathias Schütz, avec adresse au 22, Wiesenstrasse, 8800 Thalwil, Suisse
- Enrico Ardielli, avec adresse au 58, Im Holländer, 8706 Meilen, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises agréée, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115261/19.

(130140489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.574.

Suite à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 9 Août 2013, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2018 la personne suivant:

M. Jonathan Sharkey, demeurant au 25<sup>th</sup> Floor, Heron Tower, 110 Bishopsgate, London, EC2N 4AY  
A été re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:  
PricewaterhouseCoopers Société Cooperative

400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Août 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013115262/16.

(130140323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**RT3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 118.676.

*Extrait du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2013 à 10.00 heures.*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Jean-Marc Koltès, Reinald Loutsch et Madame Elise Le-thuillier en tant qu'Administrateurs et de Fiduciaire Lereboulet & Simmer, en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B rue de la Chapelle L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73846, pour une durée de six ans.

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013115233/19.

(130139225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Ardilla Segur SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.746.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 30 juillet 2013 à 10h00*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, rue des Romains L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2013.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2013115255/17.

(130140543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**Agrabah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.279.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 01/08/2013.*

*Résolution:*

Etant donné que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée générale, l'actionnaire unique décide de renouveler les mandats de:

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme Administrateur;
- Mme Sarah Lobo, Master of Commerce, demeurant professionnellement à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme Administrateur;
- Mme Virginie Derains, employée privée, demeurant professionnellement à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme Administrateur;
- Picigiemme S.à r.l., avec siège social au 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker, Luxembourg, comme Commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 01/08/2013.

Référence de publication: 2013115276/23.

(130140404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

---

**XLF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 113.786.

—  
La convention de domiciliation conclue entre XLF HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de EUR 12.500,- immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113786 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été dénoncée avec effet au 8 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRALIS S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013115196/14.

(130139316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Amadeus Supermarkets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.011.

—  
Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013; et ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed AlRemeithi;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amadeus Supermarkets S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013115249/23.

(130140111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

*Extrait informatif concernant le gérant de la société*

Il y a lieu de noter les informations suivantes concernant le gérant B de la Société:

- Kei Hong Chua a pour adresse professionnelle 108 Chun Guang Road, Min Hang Industry Zone, 201108 Shanghai, China

Luxembourg, le 8 août 2013.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013115242/13.

(130140531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**Calliope Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Borletti Group).**

**Capital social: EUR 42.400,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July at 9.00 a.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BORLETTI GROUP, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 21 September 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 2220 of 28 November 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.572 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 April 2013, published in the Memorial C number 1507 dated 25 June 2013.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, that the 11,400 (eleven thousand four hundred) class A shares and the 31,000 (thirty-one thousand) class B shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the change of the Company's name from BORLETTI GROUP to Calliope Investments Holding S.a r.l.;
3. Approval of the change of the legal form of the Company from a "société en commandite par actions" into a "société à responsabilité limitée" without the Company being dissolved, but with full corporate and legal continuance;
4. Reclassification of the 11,400 (eleven thousand four hundred) class A shares and 31,000 (thirty-one thousand) class B shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 42,400 (forty-two thousand four hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
5. Subsequent amendment and restatement of the Company's articles of association in order to reflect resolutions 2. to 4. above;
6. Acknowledgement of the resignations of (i) Borletti Group Management S.A., as general partner of the Company and (ii) H.R.T. Révision S.A., as qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé");
7. Approval of the appointment of Mr. Victor Nazeem R. Agha, as category A manager of the Company and Mr. Alan Dundon as category B manager of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "BORLETTI GROUP" to "Calliope Investments Holding S.à r.l." with effect as at 1<sup>st</sup> August 2013.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from a "société en commandite par actions" into a "société à responsabilité limitée" with effect as at the moment of the transfer of shares of the Company to the Sole Shareholder, i.e. 31 July 2013 (the "Effective Date").

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to reclassify, with effect as at the Effective Date, the 11,400 (eleven thousand four hundred) class A shares and 31,000 (thirty-one thousand) class B shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 42,400 (forty-two thousand four hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, held by Divine Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office located at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.429.

All the shares have been fully paid up, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution:*

Further to resolutions 2. to 4. above, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**"Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Calliope Investments Holding S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 42,400 (forty-two thousand four hundred Euro), represented by 42,400 (forty-two thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "adnutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 April and closes on 31 March.

**Art. 18.** Each year, as of 31 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ('commissaires'), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier's public register).

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Sixth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to:

- acknowledge the resignations with effect as at the Effective Date of (i) Borletti Group Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office located at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.174, from its mandate as general partner of the Company and (ii) H.R.T. Révision S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 51.238, from its mandate as qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé"); and

- to grant full discharge to Borletti Group Management S.A. and H.R.T. Révision S.A. for the performance of their mandate.

*Seventh resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company with effect as at the Effective Date and simultaneously with the sixth resolution:

- Mr. Victor Nazeem R. Agha, residing at Al Sadd Travel, Doha, Qatar, as category A manager of the Company; and
- Mr. Alan Dundon, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

The managers shall serve for an undetermined duration. Mr. Victor Nazeem R. Agha and Mr. Alan Dundon have accepted through letters of acceptance their mandates for an undetermined duration.

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection to the present deed, are estimated at about four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de juillet à 9 heures.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire (l'«Actionnaire Unique» ou l'«Associé Unique») de BORLETTI GROUP, une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 21 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2220 du 28 novembre 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.572 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1507 du 25 juin 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président nomme en tant que secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit en tant que scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci figurent sur une liste de présence. La liste ainsi que la procuration, signée par la personne comparante et le notaire, devront rester annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II. Il ressort de la liste de présence qui a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité de l'Actionnaire Unique de la Société et la validité de la procuration sous seing privé donnée par celui-ci, que les 11.400 (onze mille quatre cents) actions de catégorie A et les 31.000 (trente-et-un mille) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurants à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination de la Société de BORLETTI GROUP à Calliope Investments Holding S.à r.l.;
3. Approbation du changement de forme légale de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée sans que la société ne soit dissolue, mais avec pleine continuité sociale et juridique;
4. Reclassification des 11.400 (onze mille quatre cents) actions de catégorie A et des 31.000 (trente-et-un mille) actions de catégorie B émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (1 Euro) chacune, en 42.400 (quarante-deux mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (1 Euro) chacune;

5. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 2 à 4 ci-dessus;
6. Reconnaissance des démissions de (i) Borletti Group Management S.A., en qualité de gérant-associé commandité de la Société et (ii) H.R.T. Révision S.A., en qualité de réviseur d'entreprises agréé;
7. Approbation de la nomination de M. Victor Nazeem R. Agha, en tant gérant de catégorie A de la Société et M. Alan Dundon en tant que gérant catégorie B de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "BORLETTI GROUP" à "Calliope Investments Holding S.à r.l." avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique de changer la forme juridique de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée avec effet moment du transfert des actions de la Société à l'Actionnaire Unique, soit le 31 juillet 2013 (la "Date d'Effet").

*Quatrième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de reclassifier, avec effet à la Date d'Effet, les 11.400 (onze mille quatre cents) actions de catégorie A et les 31.000 (trente-et-un mille) actions de catégorie B émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune en 42.400 (quarante-deux mille quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, détenues par Divine Investments S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.429.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées, et preuve en a été donnée au notaire soussigné.

*Cinquième résolution:*

Suite aux résolutions 2. à 4. ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et refondre les statuts de la Société afin de les lire comme suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Calliope Investments Holding S.à r.l.".

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 42.400 EUR (quarante-deux mille quatre cents Euros) représenté par 42.400 (quarante-deux mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit: La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 mars, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés

par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de:

- prendre acte des démissions avec effet à la Date d'Effet de (i) Borletti Group Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.174, de son mandat de gérant-associé commandité, et (ii) H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé; et

- de consentir entière décharge à Borletti Group Management S.A. et H.R.T. Révision S.A. pour l'exécution de leur mandat.

#### *Septième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que gérants de la Société avec effet à la Date d'Effet et simultanément avec la sixième résolution:

- M. Victor Nazeem R. Agha, résidant à Al Saad Travel, Doha, Qatar, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

- M. Alan Dundon, résidant 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Les gérants serviront pour une durée indéterminée. M. Victor Nazeem R. Agha et M. Alan Dundon ont accepté par lettre d'acceptation leur mandat pour une durée indéterminée.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10495.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013115909/642.

(130140823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Blackstone Perpetual Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 993.692,50.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.039.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 août 2013*

En date du 7 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Lionel Yves ASSANT de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jürgen PINKER, né le 7 août 1976 à Miltenberg, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 40 Berkeley Square, Londres W1J 5AL, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur John SUTHERLAND, gérant A
- Monsieur Jürgen PINKER, gérant B
- Monsieur Lacxon CHAN, gérant B
- Monsieur David Pieter William de BUCK, gérant B
- Monsieur Ernesto Pedro TRAULSEN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Blackstone Perpetual Midco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013115904/24.

(130141131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 933.692,50.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.008.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 6 août 2013*

En date du 6 août 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Lionel Yves ASSANT de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jürgen PINKER, né le 7 août 1976 à Miltenberg, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 40 Berkeley Square, Londres W1J 5AL, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante;

- Monsieur John SUTHERLAND, gérant A
- Monsieur Jürgen PINKER, gérant B
- Monsieur Lacxon CHAN, gérant B
- Monsieur David Pieter William de BUCK, gérant B
- Monsieur Ernesto Pedro TRAUlsen, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013115905/24.

(130141132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.873.

—  
Suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 11 juillet 2013 de la Société Black Mountain S.à r.l. la décision suivante a été prise:

- Le siège de la Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, à partir du 11 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013115903/15.

(130141215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Belinvest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.669.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juillet 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:
- \* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013115917/15.

(130141249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Atton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.944.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue au siège social de la Société de manière extraordinaire en date du 22 juillet 2013 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la Société:
- \* Maître Cécile Hestin, demeurant au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- \* Maître Philippe Morales, demeurant 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- \* Monsieur Fausto Ortelli, demeurant au 2 Via Soave, CH-6900 Lugano
- a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

\* Maître Guido Tresoldi, demeurant à Via Muzzano 22, CH-6932 Breganzona

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le conseil d'administration de la Société en date du 9 août 2013 que Monsieur Fausto Ortelli, demeurant au 2 Via Soave, CH-6900 Lugano a été réélu Président de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013115884/25.

(130140709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Arpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.268.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115881/10.

(130141298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Air Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 179.427.

—  
STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-CINQ JUILLET.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Société Immobilière ING Luxembourg S.à r.l. (anciennement dénommée Société Immobilière du CREDIT EUROPEEN S.à r.l.), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 52, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 9.139, Matricule 1970 24 01 227,

ici représentée par Monsieur Geoffroy PIERRARD, Legal Counsel, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch,

en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2013,

laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «AIR PROPERTIES S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise à bail et la location de toutes propriétés immobilières de même que l'administration, l'entretien, l'exploitation et la mise en valeur de tous immeubles ainsi que toutes opérations, quoique non prévues ci-dessus, auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000 EUR) représenté par deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par la Société immobilière ING Luxembourg S.à r.l. précitée, qui déclare libérer intégralement toutes les actions par un apport en nature consistant en la pleine propriété d'un immeuble de bureaux sis à L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret, inscrit au cadastre comme suit:

### *Description du bien*

VILLE DE LUXEMBOURG, anciennement commune de HOLLERICH, section HoC de GASPERICH

Numéro 268/2203, lieu-dit «rue Jean Piret», place (occupée), bâtiment non défini, d'une contenance de 67 ares 72 centiares.

### *Titre de propriété*

L'immeuble ci-avant décrit appartient à la société à responsabilité limitée SOCIETE IMMOBILIERE ING LUXEMBOURG S.à r.l., anciennement dénommée SOCIETE IMMOBILIERE DU CREDIT EUROPEEN S.à r.l., le terrain pour l'avoir acquis de la Ville de Luxembourg aux termes d'un acte administratif de vente daté du 27 janvier 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 24 janvier 1988, volume 1127, numéro 120, et la construction pour l'avoir fait ériger.

### *Conditions de cet apport*

L'apporteur déclare que l'apport en nature est fait sous les conditions suivantes:

1. L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.
2. La société nouvellement constituée jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les souscripteurs.
3. L'entrée en jouissance est fixée immédiatement.
4. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge de la Société à partir de l'entrée en jouissance.
5. L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

### *Surtaxe communale*

La Société reconnaît qu'elle a été rendue attentive par le notaire instrumentant aux articles 2, 3, 4, 5 et 9 du règlement-taxe de la Ville de Luxembourg du 14 mars 1988 sur les droits d'enregistrement réduits sur toutes les mutations immobilières.

Dans ce contexte, la Société déclare avoir l'intention d'utiliser l'immeuble apporté à des fins professionnelles.

### *Valorisation du bien apporté*

La valeur vénale du dit bien apporté est estimée à vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000,- EUR)

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur du dit bien tel que désigné ci-dessus a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Audit & Consulting Services S.à r.l., en la personne de Monsieur Olivier CAGIOLIS, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 22 juillet 2013, qui conclut comme suit:

115243

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant EUR 21.750.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 217.500 actions d'une valeur nominale de EUR 100.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par le comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, droits, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois cent dix mille euros (310.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Luc VERBEKEN, Chief Executive Officer, né à Ixelles (Belgique) le 16/08/1962, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch;

- Monsieur Koen Ludo HERMANS, General Manager OPS & IT, né à Sint-Truiden (Belgique) le 23/07/1958, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch;

- Monsieur Jean-Philippe FOHAL, Chief Finance Officer, ING Luxembourg S.A., né à Rocourt (Belgique) le 16/09/1968 demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Ernst & Young SA avec siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach.

4. Est nommé président du Conseil d'administration:

Monsieur Koen Ludo HERMANS.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire statuant sur les comptes de l'année 2014.

6. Le siège social de la société est fixé à L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIERRARD, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 juillet 2013. Relation: RED/2013/1250. Reçu cent trente mille cinq cents euros. 21.750.000,00 à 0,50 % = 108.750,00 € / + 2/10 = 21.750,00 € / 130.500,00 € / Surtaxe communale: 65.250,00 €.

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013115869/235.

(130140750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Avery Dennison Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000.000,00.**

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 30.712.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juillet 2013 que la mandat de Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, agissant en

qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renouvelé pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013115863/17.

(130140906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 4.273.090.050,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 22 juillet 2013, que:

- Ms. Johanna Ruth Hartley, né le 6 mars 1975 à Coventry (États-Unis), avec adresse au Al. Kasztanowa 44 D, 30-227 Krakow, Pologne, a été nommée gérante de type B de la Société, avec effet au 22 Juillet 2012 et pour une durée indéterminée;

- Mr. Chris Nicholas a démissionné de sa fonction de gérant de type B de la Société, avec effet au 28 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 août 2013.

*Pour la Société*

*Pour extrait conforme*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013115856/18.

(130141425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Bahian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 179.475.

*Extrait de la réunion des associés en date du 11 juillet 2013 à Luxembourg*

Suivant convention de cession du 11 juillet 2013, Madame Bahie Mary Rassekh, avec adresse à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba cède 43.494 parts sociales de la société Bahian Sàrl à Monsieur Danoush Rassekh, avec adresse professionnelle à L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre et Monsieur Ian Hamilton, avec adresse à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba cède 21.875 parts sociales de la société Bahian à Monsieur Danoush Rassekh, avec adresse professionnelle à L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

Les associés décident de révoquer Madame Bahie Mary RASSEKH, demeurant à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba (Tunisie) comme gérante de la société et de nommer Monsieur Danoush RASSEKH, gérant, avec adresse professionnelle à L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre, pour une durée indéterminée. Il peut engager la société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013117173/19.

(130142323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**BCLI no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 39.100,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.088.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 août 2013 ayant effet au 6 août 2013 que:

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118212, a transféré les deux cent quinze (215) parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la

société BCLI no. 1 S.à r.l., à Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125462.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l. ne détient à compter du 6 août 2013 plus aucune part sociale dans le capital social de la société BCLI no. 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117183/19.

(130142873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Batisco Financing and Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.481.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 août 2013 sous la référence L130140854.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BATISCO FINANCING AND TRADING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117182/15.

(130142405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**BTG Pactual SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.870.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de BTG Pactual Sicav (la «Société») du 12 juillet 2013*

*Composition du Conseil d'Administration*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Jérôme Wigny, Madame Mariana Cardoso et Madame Jillian Wallach en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014.

*Réviser d'Entreprises*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young S.A. en tant que Réviser d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

*Pour BTG Pactual Sicav*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013117193/20.

(130142259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Bijouterie Rosy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.916.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.  
Pour la société  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
Experts comptables et fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2013117187/14.

(130142815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**C&C IP (N°2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 173.096.

In the year two thousand thirteen, on the ninth of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

C&C Holdings (NI) Limited, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade and Company Register under the number NI022259 and having its registered office at Hawthorn House, 6 Wildflower Way Belfast Antrim, BT12 6TA United Kingdom,

represented by Maître Brigitte CZOSKE, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse,

by virtue of proxy given under private seal, on August 6, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

C&C Holdings (NI) Limited (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole member of C&C IP (N°2) Sàrl, having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 173.096 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a notarial deed dated November 5<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 of January 9<sup>th</sup>, 2013.

*Agenda*

1. Amendment of the term of the accounting year of the Company;
2. Amendment of the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year;
3. Any other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Unitholder resolves to change the term of the accounting year of the Company in order that it shall begin on the first day of March of each year and end on the last day of February of the following year.

*Second resolution*

In consequence of aforesaid resolution the Sole Unitholder resolves to amend the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year as follows:

" **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of March of each year and shall terminate on the last day of February of the following year."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

C&C Holdings (NI) Limited, une société constituée et organisée selon les lois du Royaume-Uni, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro NI022259, ayant son siège social à Hawthorn House, 6 Wildflower Way Belfast Antrim, BT12 6TA Royaume-Uni,

représentée par Maître Brigitte CZOSKE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique dûment représenté ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte,

La comparante déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

C&C Holdings (NI) Limited (ci-après «l'Associé Unique») est l'associé unique de C&C IP (N°2) Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.096 (ci-après dénommée «la Société»), constituée suivant acte notarié en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 51 du 9 janvier 2013.

#### Ordre du jour

1. Modification du terme de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société, afin de refléter la modification du terme de l'exercice social;
3. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la durée de l'année sociale de la Société, afin que celui-ci commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

#### Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter la modification du terme de l'exercice social comme suit:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier mars de chaque année pour se terminer le dernier jour de février de l'année suivante.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme, incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre de la présente assemblée générale extraordinaire, ont été estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue par la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: B. Czoske, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1467. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117198/94.

(130143014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Burdi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.950.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BURDI HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013117195/10.

(130142783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Bureau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 73.621.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUREAU S.A.

Référence de publication: 2013117196/10.

(130142784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Biomedic Laboratories Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013117188/10.

(130142852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.478.

*Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil D'Administration du 9 Juillet 2013*

En date du 9 juillet 2013, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a décidé de:

- prendre acte de la démission de Monsieur Giorgio Gretter de son mandat d'Administrateur de la Société,
- nommer Monsieur Philippe Chossonnery, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Administrateur en remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.
- nommer Monsieur Philippe Chossonnery, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Administrateur Délégué pour une durée indéterminée. Le Conseil décide, entre autre chose, de confier à Monsieur CHOSSONNERY le pouvoir de signature pour les documents suivants:
  - \* validation des factures pour tout montant inférieur ou égal à 75.000 EUR;
  - \* extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires;
  - \* tout autre document relatif à l'activité journalière de la Société, à l'exclusion de ceux dont la signature est expressément réservée aux Président et/ou Administrateurs par les statuts.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour le conseil d'administration*

Philippe Chossonnery

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2013117161/24.

(130142935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.